

Animation et coordination des actions et des réflexions pour la sauvegarde de l'anguille européenne sur le bassin Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

Année 2022

V. Lauronce



M I G A D O

SOMMAIRE

Sommaire	<i>i</i>
Table des illustrations	<i>ii</i>
Introduction	3
1. Le Plagepomi, le plan de gestion anguilles et le Règlement européen instituant des mesures de reconstitution de l’anguille européenne.....	4
1.1 LE PLAGEPOMI.....	4
1.2 Le Règlement européen et les plans de gestion locaux et nationaux	6
1.3 Participation de l’animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI	7
1.3.1 Suivi des captures des pêcheurs professionnels	9
1.3.2 Le repeuplement	11
1.3.3 Les ouvrages identifiés comme prioritaires pour l’anguille (ouvrages ZAP).....	13
2. La cohérence des actions dans le bassin : transfert de méthodologies et de connaissances avec les partenaires locaux du bassin et les partenaires nationaux et internationaux.....	19
2.1. Appui technique aux bureaux d’études et partenaires sur des cas concrets – transfert de connaissance et expertise	19
2.2. Appui technique aux syndicats de bassins versants ou gestionnaires d’ouvrages	19
2.3. Travail avec des partenaires institutionnels sur des problématiques plus générales.....	20
2.4. Transfert de connaissance et de méthodologie à l’échelle du territoire du COGEPOMI	21
2.5. Animation du Groupe Anguille du GRISAM	21
3. Le Groupe Technique anguille COGEPOMI	22
3.1. Groupe Technique anguille de septembre 2022	22
4. SEANCE PLENIERE COGEPOMI.....	23
Conclusion	24
ANNEXES	25

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 1 : Signification des symboles utilisés pour l'état et les tendances des différents indicateurs.....</i>	<i>4</i>
<i>Figure 2 : Etat et tendance des indicateurs concernant l'état de l'espèce.....</i>	<i>5</i>
<i>Figure 3 : extrait des données Garonne – programme SUDOANG.....</i>	<i>7</i>
<i>Figure 4 : Evolution des captures et des quotas de pêche de civelles sur les dernières saisons de pêche : a) les pêcheurs professionnels maritimes, b) les pêcheurs professionnels fluviaux, c) l'ensemble des pêcheurs professionnels de l'UGA. Source : CNPMEM.</i>	<i>10</i>
<i>Figure 5 : Carte des secteurs favorables au repeuplement d'anguilles dans l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – extrait du volet local du plan de gestion Anguille (PGA).....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 6 : Carte de localisation des ouvrages de la ZAP (Zone d'action prioritaire). Extrait du volet local du PGA.</i>	<i>13</i>
<i>Figure 7 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente Seudre, 2022</i>	<i>15</i>
<i>Figure 8 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.</i>	<i>16</i>
<i>Figure 9 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP soumis à marée du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.</i>	<i>16</i>
<i>Figure 10 : Type d'aménagement ou gestion réalisés (a) ou pressentis (b) pour le rétablissement de la libre circulation dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains.</i>	<i>17</i>
<i>Figure 11 : Etudes de bassin versant pour le rétablissement de la libre circulation en cours sur le territoire Garonne Dordogne Canal du Porge</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 1 : Quantités déversées et densités sur chaque site. Source : CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, 2020.....</i>	<i>13</i>

INTRODUCTION

La situation de l'anguille, espèce migratrice historiquement présente sur le bassin Garonne Dordogne, est très préoccupante puisqu'elle se situe, selon le CIEM, en dehors de ses limites de sécurité biologique. Des mesures d'urgence s'imposent afin d'assurer la sauvegarde de l'espèce. Sur le bassin, elle représente d'importants enjeux patrimoniaux et socio-économiques, en relation notamment avec la présence d'une pêcherie commerciale.

A travers les différentes actions menées par l'association MIGADO, s'est développé un réseau d'acteurs, d'usagers, d'administrateurs... afin de coordonner les réflexions et actions au niveau du bassin versant et être en cohérence avec les actions développées au niveau national. La création d'un nouveau groupe technique anguille du COGEPOMI en 2004 et d'un poste d'animation ont également permis d'avancer dans les réflexions. Le fonctionnement et la dynamique du réseau ont fait leurs preuves avec la consultation fréquente de l'animatrice/coordinatrice par différents partenaires, bureaux d'études, administrations... afin d'assurer la cohérence des actions et des réflexions. La cohérence des protocoles au niveau du bassin et au niveau national permet également de pouvoir analyser et comparer les données et l'état de l'espèce à une plus grande échelle, et ainsi pouvoir évaluer l'efficacité des mesures mises en place par le plan de gestion et l'effet sur l'espèce gérée à une échelle européenne.

Le travail au cours de cette année 2022 s'est porté principalement sur la mise en place des actions du PLAGEPOMI 2022-2027, et le suivi des nombreuses études de bassins versants sur la continuité écologique. MIGADO a participé aux différentes réunions de comité de pilotage afin d'apporter son expertise. Un appui technique important a été développé auprès des techniciens rivières et gestionnaires sur des thématiques de continuité écologique.

1. LE PLAGEPOMI, LE PLAN DE GESTION ANGUILLES ET LE REGLEMENT EUROPEEN INSTITUANT DES MESURES DE RECONSTITUTION DE L'ANGUILLE EUROPEENNE.

1.1 LE PLAGEPOMI

Le PLAGEPOMI 2022-2027 a été proposé en séance plénière du COGEPOMI le 15 novembre 2021. Ce document a fait l'objet d'attaques au tribunal administratif et est toujours en attente de validation définitive.

Il a fait l'objet d'un travail commun entre les différents partenaires du programme et liste les principales actions identifiées pour la sauvegarde et la restauration des poissons migrateurs du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre. Des étapes intermédiaires avaient été mises en place afin de lister les actions essentielles dans le cadre des groupes techniques anguille, Garonne, Dordogne et Charente du COGEPOMI.

Les mesures développées dans le cadre de ce document s'organisent autour de 8 grands thèmes :

- la gestion des habitats et de la prédation (GH)
- la libre circulation (LC)
- la gestion de la pêche (GP)
- le soutien des effectifs (SE)
- les suivis biologiques (SB)
- les suivis halieutiques (SH)
- la mise en œuvre du plan de gestion (MP)

26 mesures concernent l'anguille, dont 5 sont spécifiques à cette espèce.

En 2020 et 2021, de nombreuses réunions ont eu pour objectif de faire le bilan des espèces, sur la base des indicateurs identifiés dans le PLAGEPOMI et des résultats des différentes actions développées.

Chaque indicateur identifié dans le PLAGEPOMI 2015-2019 a été évalué en fonction des différents indicateurs de stock ou de pression. Un état et une tendance sont évalués. La signification des symboles est indiquée ci-dessous (figure 1).

		Tendance	
	Etat	Nette amélioration	↑
		Faible amélioration	↗
Etat satisfaisant	😊	Stabilité	→
Préoccupant	😐	Faible dégradation	↘
Alarmant	😞	Nette dégradation	↓
Méconnu	?	Inconnue	?

Figure 1 : Signification des symboles utilisés pour l'état et les tendances des différents indicateurs

Chaque critère est évalué grâce aux résultats des différents suivis mis en place et aux observations des différents partenaires sur l'espèce.

Une première partie concerne l'état de l'espèce et concerne la répartition de l'espèce, la dynamique de colonisation et de recrutement. De manière générale, on observe une amélioration de la situation de la population d'anguille, avec ces dernières années une augmentation du recrutement fluvial et estuarien, mis en avant par les suivis réalisés.

Cependant cette tendance à l'amélioration reste quand même très faible par rapport à la situation historique de l'anguille et par rapport aux niveaux d'abondance de la population pristine,

considérée en France comme la situation existant au début des années 1980.

Intitulé	Anquille européenne	
	Etat + Tendence	
répartition de l'espèce dans le bassin	☺	↗
niveau d'abondance global	☹	↗
niveau d'abondance des géniteurs	?	?
niveau de recrutement	☹	↗
dynamique du stock (équilibre des cohortes), indicateur adapté au saumon	?	?
efficacité de la reproduction	?	?
caractéristiques sanitaires	☹	→
Bilan partiel du stock par espèce	☹	→
pression par pêche de loisir aux lignes	?	→
pression par pêche amateur aux engins et filets	?	→
pression par pêche "professionnels"	☺	→
pression par pêche illégale (pêcheurs avec ou sans titre de pêche)	☹	→
obstacles à la migration (y compris biologique)	☹	↗
mortalités à la dévalaison	☹	↗
pressions en mer (pêche ou autres)	?	?
qualité des eaux et milieux	☺	→
modification de l'hydraulique des cours d'eau	☹	↘
Bilan partiel des pressions par espèce	☹	→
Bilan global de l'état et des tendances par espèce	☹	→

Figure 2 : Etat et tendance des indicateurs concernant l'état de l'espèce.

On constate de manière générale une amélioration de l'état de l'espèce, et une amélioration ou stabilisation des pressions exercées sur l'espèce. Cependant le niveau actuel d'abondance de l'anguille sur le territoire, bien qu'en amélioration est encore loin de l'état considéré comme « bon état » pour l'anguille, c'est-à-dire la population présente au début des années 80.

Le bilan global de l'état et des tendances de l'espèce est considéré comme alarmant et dans une situation stable. Le bilan global de l'espèce n'a pas évolué depuis l'élaboration du PLAGEPOMI 2015-2019.

La fiche bilan de l'espèce anguille a été élaborée, discuté et finalisée en Groupe Technique Anguille par les membres participants. Elle a été inclus dans le PLAGEPOMI 2022-2027, rassemblant les données de l'ensemble des partenaires membres du groupe. Elle regroupe l'ensemble des données recueillies sur l'espèce au cours du dernier PLAGEPOMI et au cours des dernières années du plan de gestion.

Le cycle de l'anguille étant long (environ 20 ans pour les femelles), les retours sur l'espèce des mesures de gestion peuvent également être longs. Cependant, en regardant au cas par cas, au niveau du bilan partie du stock, on voit une légère amélioration de la situation

Les actions inscrites dans le cadre du Plan de Gestion de l'Anguille, en réponse au Règlement européen, ont été intégrées aux actions mises en place dans le bassin.

Les mesures concernant la gestion de la pêche de l'anguille ne sont pas développées dans ce document, mais le sont dans le cadre du plan de gestion national.

Le rôle de l'animatrice/coordinatrice est d'assurer un suivi de la mise en place de toutes les

mesures de gestion du PLAGEPOMI, en faisant le lien avec les différents partenaires, membres du Groupe Technique Anguille COGEPOMI.

1.2 Le Règlement européen et les plans de gestion locaux et nationaux

1.2.1. Le Règlement européen

Un Règlement Européen instituant des mesures de gestion pour la sauvegarde de l'anguille a été approuvé en juin 2007 par le Conseil des Ministres. Chaque Etat membre devait présenter, avant décembre 2008, un plan de gestion proposant des mesures de réduction des mortalités anthropiques des populations d'anguilles et de restauration de l'espèce. Dans le cas contraire, une réduction de la pression de pêche sera appliquée. Le plan de gestion français a été validé par l'Europe en février 2010, les Ministères ayant tout de même demandé aux différents partenaires de mettre en place les actions proposées dans les volets locaux et nationaux de ces plans à partir de juillet 2009. L'objectif à long terme de ce plan de gestion est de réduire la mortalité anthropique de l'anguille et d'atteindre un niveau de biomasse d'échappement d'anguilles argentées équivalent à 40 % d'une biomasse pristine, c'est-à-dire estimée « sans impact anthropique ».

L'organisation française pour l'élaboration du plan de gestion s'est déroulée de la façon suivante :

- un volet national, décrivant la stratégie retenue, les objectifs, les moyens, et traitant de certaines mesures relevant d'un niveau national (comme les mesures de restriction de la pêche),
- un volet local, élaboré au sein des territoires COGEPOMI à travers un groupe de rédaction constitué de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la DIRM, l'OFB, l'AEAG et de l'animatrice du Groupe Technique pour notre bassin versant.

La rédaction du volet local s'est faite sur la base des recommandations de travail des groupes techniques « pêche et contrôle », « suivis », « ouvrages » et « repeuplements », et selon les recommandations du GRISAM.

Au fur et à mesure de la rédaction, lors des différentes étapes, une validation par le Comité de bassin et par le COGEPOMI a eu lieu.

Les volets locaux ont été élaborés et comportent :

- ✓ un état des lieux de la population d'anguilles,
- ✓ une description des suivis existants sur le bassin,
- ✓ une liste des différentes pressions anthropiques s'exerçant sur la population.

Les mesures de gestion validées dans le PLAGEPOMI y ont également été incluses.

Le volet national comporte les mesures travaillées et validées au niveau national telles que les mesures de réduction de la pêche, les mesures pour la réduction des mortalités dans les turbines, etc...

Des **zones d'actions prioritaires** ont été définies par bassin afin d'identifier les ouvrages à traiter en priorité de manière à rétablir la continuité écologique sur ces ouvrages.

Les plans de gestion local et national traitent des mesures pêche, repeuplement et continuité écologique.

Le Plan de gestion anguille a fait l'objet d'un bilan intermédiaire en 2018. Une évaluation du repeuplement a eu lieu en 2020 (rapport ARA France). Un rapportage du plan de gestion a débuté en 2021 avec le début des recueils des données par l'OFB. La finalisation du rapportage aura lieu mi-2024.

Les données actuellement disponibles dans le cadre du Plan de gestion sont les données issues du rapportage de 2018. On observe une forte baisse du nombre d'anguilles argentées s'échappant du bassin Garonne Dordogne.

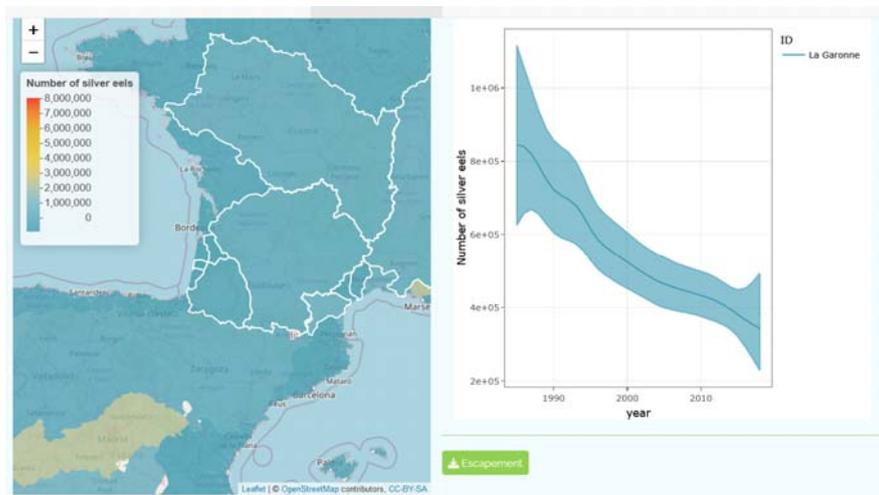


Figure 3 : extrait des données Garonne – programme SUDOANG

1.2.2. Les Journées Techniques Monitoring anguilles. (JTMA)

En 2021, ont eu lieu les Journées techniques pour le monitoring anguille organisées par l'OFB. MIGADO, en tant qu'animateur GRISAM a participé avec l'OFB à l'organisation de ces journées, qui ont eu lieu à Saintes les 23 et 24 novembre 2021. Ces journées sont organisées tous les ans ou tous les 2 ans pour faire le lien entre tous les différents partenaires participant à la mise en place du PGA. Elles permettent de faire le bilan des actions mises en place dans les différents bassins versants français dans le cadre du Plan de Gestion Anguille. Ces actions « Monitoring » concernent à la fois le suivi des rivières index, et la mise en place des pêches de caractérisation de la population en place.

En 2022, aucune journées techniques monitoring anguille n'a eu lieu. Des échanges ont cependant eu lieu entre MIGADO et l'OFB afin de transférer les données issues du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre à l'OFB national dans le cadre des analyses réalisées pour le PGA. Les prochaines JTMA auront lieu début 2023.

1.3 Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI

Le rôle de l'animatrice du groupe technique anguille est de s'assurer de la diffusion et de la bonne connaissance du PLAGEPOMI, du plan de gestion anguilles et des principales mesures auprès des différents partenaires du bassin. Lors de réunions ou rencontres, des présentations et explications (faites également en grande partie par téléphone) ont lieu afin de porter à la connaissance de tous ces informations.

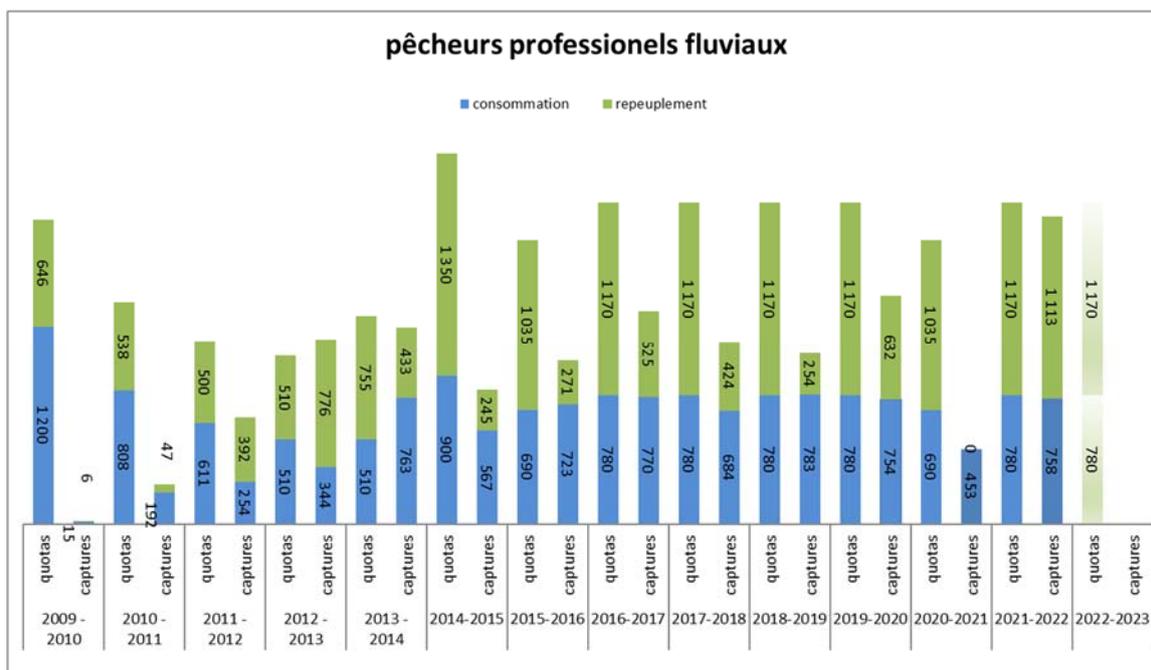
En 2018, MIGADO a participé au rapportage du Plan de gestion anguille faisant le lien entre le Ministère, la DREAL Nouvelle Aquitaine et les partenaires techniques du territoire COGEPOMI. Depuis 2019, les échanges sont fréquents afin de faire remonter les données issues de tous les suivis de terrain au plan de gestion. Un travail de révision et de synthèse de toutes les données récoltées dans le cadre du réseau de pêches de caractérisation de la population en place depuis 2010 a été développé entre MIGADO et l'OFB depuis 2021. Ce travail va permettre de transférer les données Wama dans la nouvelle base de données ASPE. Ce travail a représenté beaucoup

de temps passé à organiser les données anciennes, et refaire des extractions sur la base de données Wama. La prise en main de la base de données ASPE a débuté en 2022 et il est prévu qu'elle soit testée directement en 2023 sur les données de pêches électriques.

1.3.1 Suivi des captures des pêcheurs professionnels

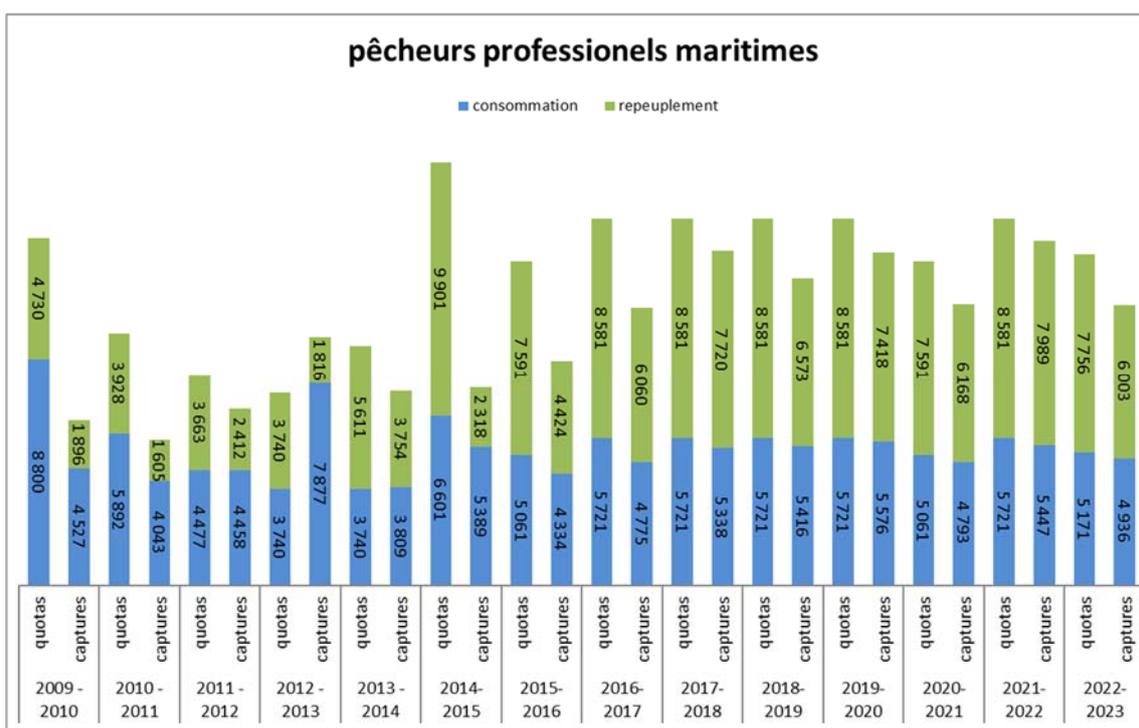
Ces données sont issues des suivis et traitements effectués par l'OFB pour les pêcheurs professionnels fluviaux, et sont mis à disposition par le CNPMM pour les pêcheurs professionnels maritimes.

L'évolution des quotas de pêche et des quantités prélevées lors des dernières saisons de pêche est présentée sur les graphes ci-dessous.

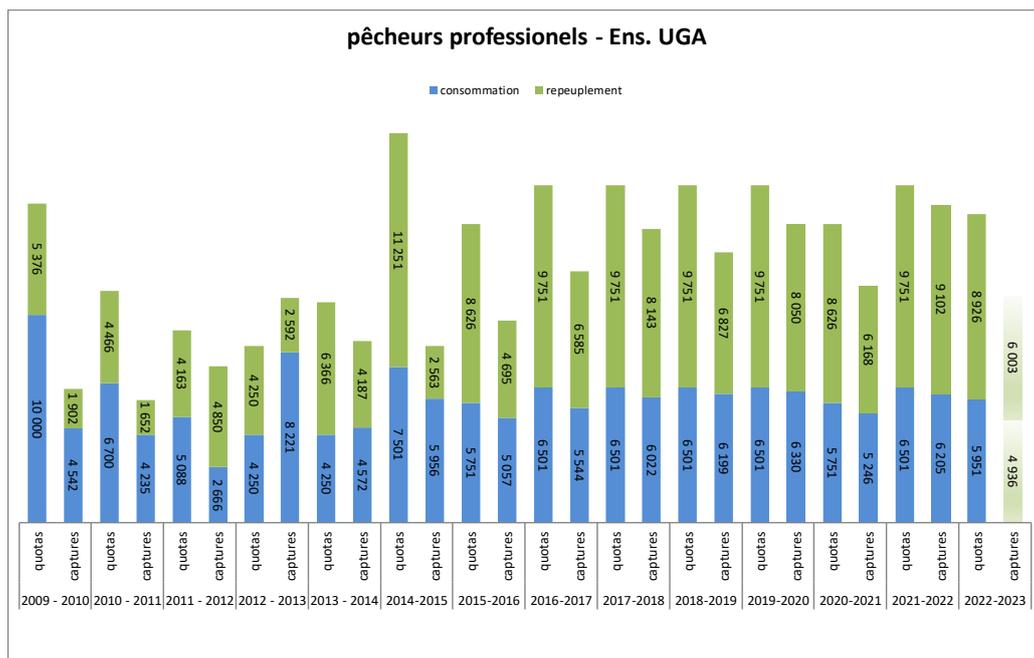


a)

*Données captures 2022-2023 provisoires (mai 2023)



b)



* Données captures 2022-2023 provisoires (mai 2023)

Figure 4 : Evolution des captures et des quotas de pêche de civelles sur les dernières saisons de pêche : a) les pêcheurs professionnels maritimes, b) les pêcheurs professionnels fluviaux, c) l'ensemble des pêcheurs professionnels de l'UGA. Source : CNPMM.

Lors de la saison 2021-2022, le quota consommation pour l'ensemble de l'UGA a été atteint à 95.18% pour l'ensemble de l'UGA (95.21% pour les marins et 97.12% pour les fluviaux) et 93.34% pour le quota repeuplement (93.1% pour les marins et 95.10% pour les fluviaux).

Lors de la saison 2022-2023, le quota consommation pour les marins a été atteint à 95.46% et celui repeuplement à 77.4%. Les données pour les pêcheurs professionnels fluviaux ne sont pas encore disponibles sous leur version définitives au moment de la rédaction de ce rapport.

1.3.2 Le repeuplement

Dans le cadre du plan de gestion de l'anguille, des opérations de repeuplement sont envisagées. Un appel à projets a été diffusé en décembre 2011 par la DPMA et la DEB afin de concrétiser le programme de repeuplement en France.

Dans ce cadre, les COGEPOMI ont eu en charge d'identifier des sites de lâcher. Lors de la rédaction du plan de gestion local, le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre a déjà identifié des secteurs favorables en prenant en compte la grille de critères qui avait été définie lors de l'élaboration du plan de gestion français.

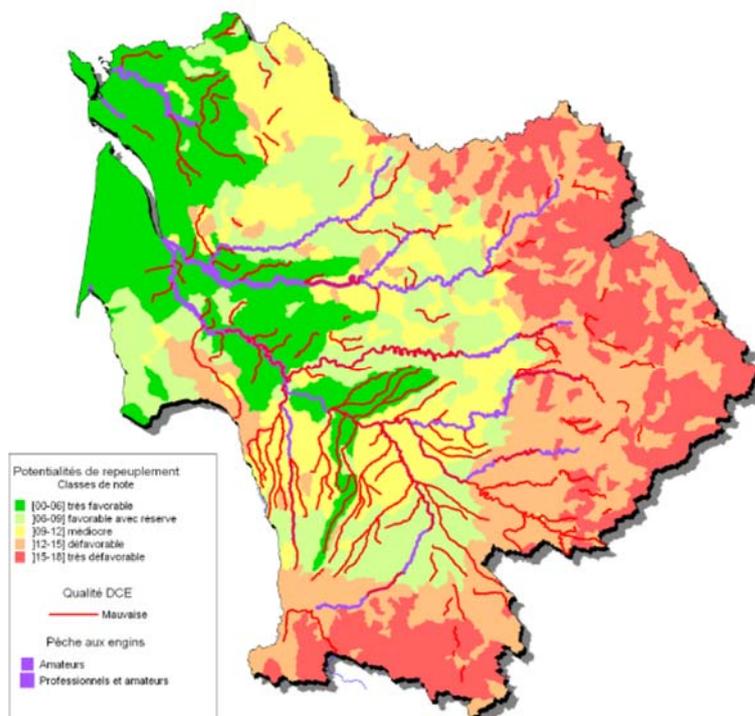


Figure 5 : Carte des secteurs favorables au repeuplement d'anguilles dans l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – extrait du volet local du plan de gestion Anguille (PGA).

Un seul partenaire, le CRPMEM Nouvelle Aquitaine, accompagné de l'AADPPEDG, du CDPMEM17, répond tous les ans à l'appel d'offres du Ministère. Des réunions techniques avaient été organisées afin de choisir les sites de déversement les années précédentes. A partir de 2018, l'appel d'offres a été modifié, et il est possible de déverser les civelles sur une UGA différente de celle des captures. Depuis 2018, les déversements ont donc lieu sur le Lac de Cazaux-Sanguinet.

Le même type de travail est fait sur le bassin Charente Seudre, et MIGADO participe également aux réunions prévues pour identifier les sites favorables en Charente. Le porteur de projet était le CRPMEM Poitou-Charentes jusqu'à 2016, puis le CDPMEM17 à partir de 2017, accompagné pour appui technique du CREEA.

Le groupe technique restreint est constitué de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'OFB, INRAE, la FDAAPPMA33 et MIGADO pour le bassin Garonne Dordogne, et la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'OFB, la FDAAPPMA17, la Cellule Migrateurs Charente, le CREEA pour le bassin Charente Seudre.

MIGADO joue un rôle d'appui technique sur ce dossier et a mis ses connaissances à disposition du CRPMEM Nouvelle Aquitaine et du CRPMEM PC jusqu'à 2016 puis du CDPMEM17 à partir de 2017 afin qu'ils puissent répondre à l'appel d'offres et soient en mesure de mettre en place les actions de repeuplement prévues.

Dans le cadre du nouveau PLAGEPOMI, une nouvelle mesure a été validée afin de travailler et redéfinir les zones favorables au repeuplement. Ce travail sera mis en place en 2022.

Les quantités déversées sur les différents sites depuis le début des repeuplements sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Quantités déversées et densités sur chaque site. Source : CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, 2020

	Lieu	Quantité déversée	Surface colonisée	Densité
Bassin Charente Seudre				
2012	Brouage	270 kg en mars 12	250 ha en eau (666 ha ens. du marais)	2.2 kg/ha sur zone du déversement 0.4 kg/ha sur ens. marais
2013	Boutonne	232 kg en mars 2013	238 ha	
2014	Boutonne	450 kg en fev14 400 kg en avril 14	238 ha	6.1 kg/ ha
2015	Charente entre St Savinien et Taillebourg	499 kg		
2016	Charente entre Taillebourg et Chaniers	800 kg		
2017	Marais de Brouage	500 kg		
2018	Boutonne (entre le barrage de Bel-Ebat et le barrage de Fondouce)	516 kg		
2019	Charente	340 kg le 07/02/19		
2020	Charente	350 kg le 29/01/20		
2021	Charente	606 kg en février 2021		
2022	Boutonne	490 kg		
2023	Charente (à confirmer)	Prévu 500 kg		
Bassin Garonne Dordogne				
2011	Hourtin	57 kg	5 700 ha	0.01 kg/ha
2012	Lacanau	429 kg	1 600 ha	0.27 kg/ha
	Cousseau	150 kg	39 ha	3.85 kg/ha
2013	Lacanau	330.7 kg	1 600 ha	0.21 kg/ha
2014	Lacanau	228 kg	1 600 ha	0.14 kg/ha
	Cousseau	179 kg	39 ha	4.59 kg/ha
2015	Lacanau	430 kg	1 600 ha	0.27 kg/ha
2016	Lacanau	730 kg	1 600 ha	0.04 kg/ha
2017	Lacanau	500 kg	1 600 ha	
2018	Cazaux-Sanguinet	455 kg		
2019	Cazaux-Sanguinet	335 kg le 01/02/19		
2020	Cazaux-Sanguinet	347 kg le 24/01/20		

2021	Cazaux-Sanguinet	364 kg le 17/02/21		
2022	Cazaux-Sanguinet	363 kg le 25/02/2022		
2023	Cazaux	Prévu 380 kg		

Le site de Cazaux-Sanguinet devra faire l'objet de réflexions en 2023 car il a été repeuplé le nombre maximum de fois autorisé par l'appel à projet. Un autre site devra être défini pour les années suivantes. Des réflexions sont également en cours au niveau national afin d'évaluer l'efficacité des repeuplements et la poursuite de ceux-ci dans le cadre du plan de gestion.

Dans le cadre des suivis d'efficacité des repeuplements, le protocole national n'étant pas adapté aux suivis des grands milieux, MIGADO a prêté et a aidé l'AADPPEDG à installer des flottang sur le site de Cazaux Sanguinet. Les résultats étant plutôt positifs, il a été décidé de demander à l'OFB d'intégrer ce type d'appareils de pêche aux suivis des grands milieux.

Des réflexions sur les sites de repeuplement sont prévues et font l'objet d'une mesure proposée dans le nouveau PLAGEPOMI.

1.3.3 Les ouvrages identifiés comme prioritaires pour l'anguille (ouvrages ZAP)

196 obstacles ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre du plan de gestion anguilles sur l'ensemble de l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre.

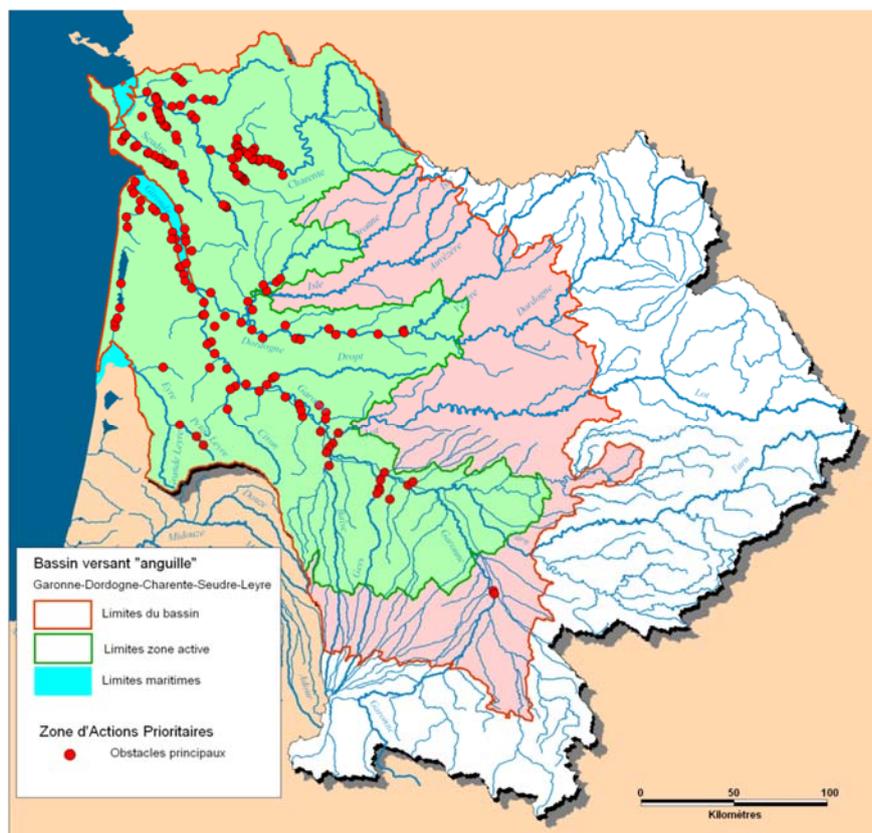


Figure 6 : Carte de localisation des ouvrages de la ZAP (Zone d'action prioritaire). Extrait du volet local du PGA.

Afin de suivre l'évolution de l'avancement des aménagements et des actions mises en place au niveau de ces ouvrages, une base de données a été élaborée par MIGADO, validée en Groupe

Technique Anguille, et mise en commun avec les différents partenaires afin de suivre les actions engagées sur le territoire.

Les informations concernant le bassin Garonne Dordogne Leyre et Canal des Etangs sont synthétisées par MIGADO grâce au réseau d'acteurs et de partenaires locaux (Syndicats de bassins versants, techniciens rivières...). Les informations concernant les bassins de la Charente et de la Seudre sont synthétisées par la Cellule Migrateurs Charente puis transmises régulièrement à MIGADO pour la mise en commun des informations et l'édition de cartes globales à l'échelle du territoire concerné. La dernière actualisation des informations a eu lieu en décembre 2020 pour le bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs et pour le bassin Charente Seudre en collaboration avec la Cellule Migrateurs Charente Seudre.

Différentes étapes ont été déterminées comme nécessaires et validées par le Groupe Technique Anguille du COGEPOMI en juin 2010 pour le suivi de l'avancée des actions mises en place sur les ouvrages de la ZAP. Il a été décidé de modifier les termes utilisés afin de les uniformiser avec le travail porté par la DREAL de bassin et par les DDT et DDTM du territoire. Les termes indiqués **en gras** sont ceux proposés par le fichier de suivi de la DREAL de bassin. Cette modification a également été intégrée et prise en compte par la Cellule Migrateurs Charente Seudre, afin d'uniformiser les suivis.

- Obstacle franchissable lors de l'élaboration des listes PGA
- Discussion engagée – Démarche initiée : le propriétaire ou gestionnaire a été contacté par un partenaire local et des premières discussions ont eu lieu, montrant la volonté du propriétaire ou du gestionnaire d'enclencher une démarche concrète pour rétablir la libre circulation. Cependant, aucune action concrète n'a encore été lancée.
- Démarche lancée – Démarche engagée : le propriétaire (ou le gestionnaire) a lancé concrètement une action (type : une étude) afin de rétablir la libre circulation au niveau de son ouvrage.
- Rétablissement de la libre circulation – Démarche terminée : la libre circulation a été rétablie grâce à un aménagement spécifique, une gestion de vannes ou un arasement. Ce critère ne tient pas compte de l'efficacité de l'aménagement proposé.
- Obstacle posant un problème de franchissement ou sur lequel la franchissabilité n'a pas encore été expertisée. **Démarche prévue**
- **Démarche abandonnée** : l'ouvrage ne sera pas traité

L'avancée des actions mises en place sur les ouvrages de la ZAP est présentée sur les graphes ci-dessous, sur l'ensemble du territoire COGEPOMI.

Les termes utilisés ont donc été adaptés au fichier national, et de nouveaux termes sont donc apparus, comme « démarche abandonnée ». Pour le moment, un seul ouvrage classé ZAP a été abandonné car, étant un seuil naturel, il a été décidé de ne pas l'aménager.

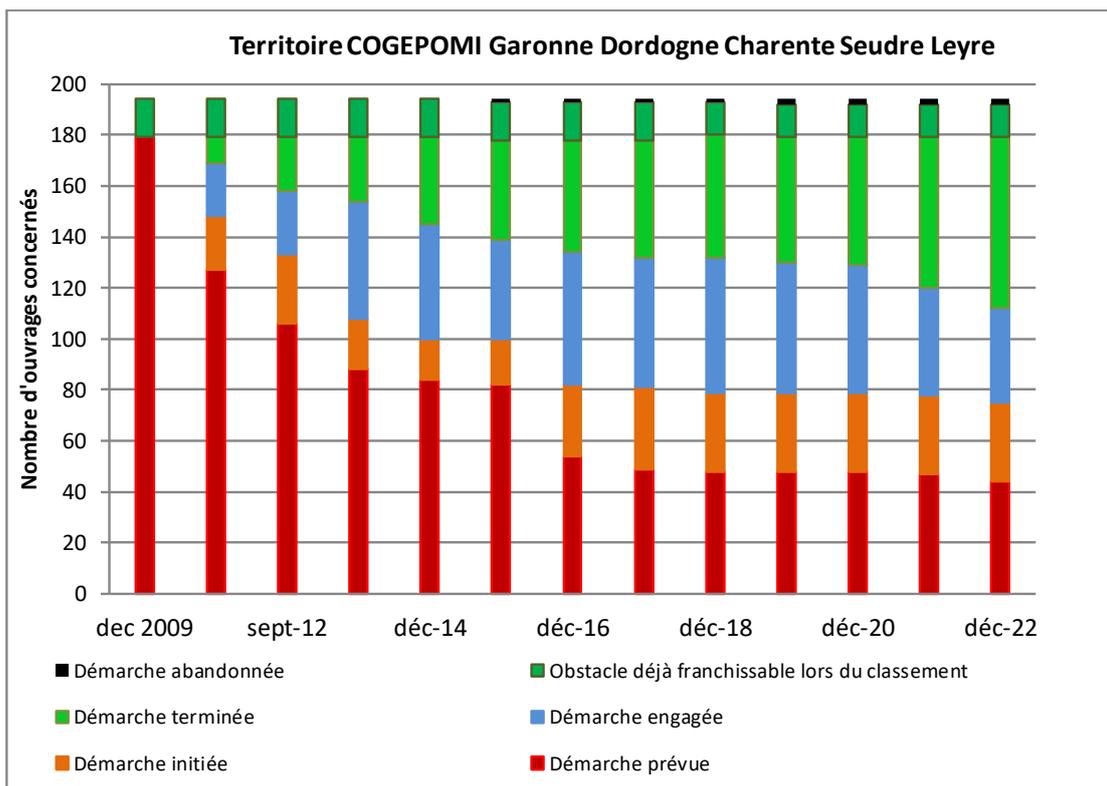


Figure 7 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente Seudre, 2022

Fin 2022, 23% des obstacles identifiés comme prioritaires doivent être aménagés et très peu d'avancé ont été constaté. On constate des avancées relativement importantes avec l'aménagement d'ouvrages à marée au cours de l'année.

Si on regarde l'évolution des aménagements ou des discussions sur les ouvrages, spécifiquement sur le bassin Garonne Dordogne Seudre Lacs Médocains, on retrouve les observations faites précédemment avec plusieurs études et travaux qui se sont terminées sur le territoire et apparaissent en « démarche terminée ». Les études de nombreux ouvrages étant achevées mais les travaux non réalisés encore. Cependant, 13 % des propriétaires ou gestionnaires d'ouvrages n'ont pas souhaité encore adhérer à la démarche et n'ont pas commencé à travailler sur l'aménagement ou la gestion de leur ouvrage.

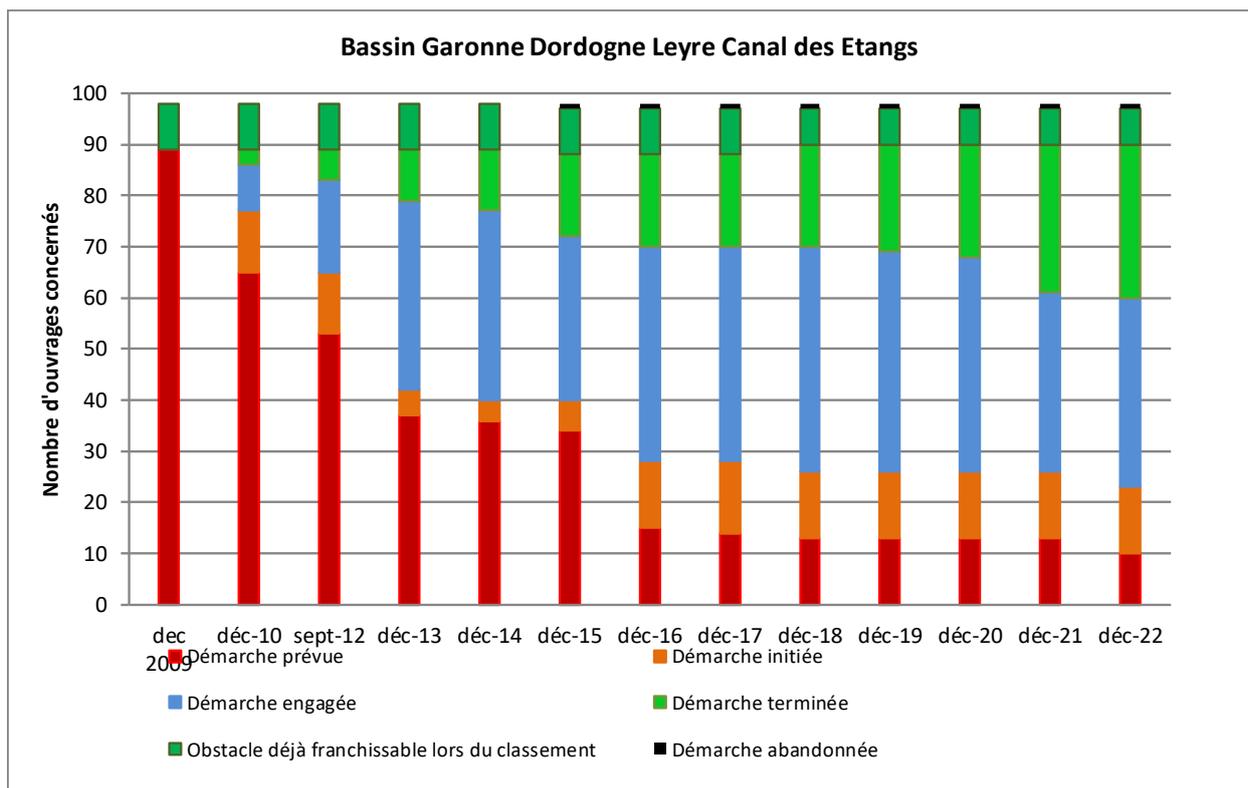


Figure 8 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.

Dans le cas spécifique des ouvrages soumis à marée, seulement 2 ouvrages ne sont pas encore traités actuellement, le gestionnaire ou propriétaire n'étant pas encore identifié à l'heure actuelle. Dans les ouvrages dont le statut apparait comme démarche engagée, 4 ouvrages ont été finalisés cette année. Les travaux sont prévus sur les autres ouvrages identifiés comme « démarche engagée » et ils devraient avoir lieu dans les prochaines années.

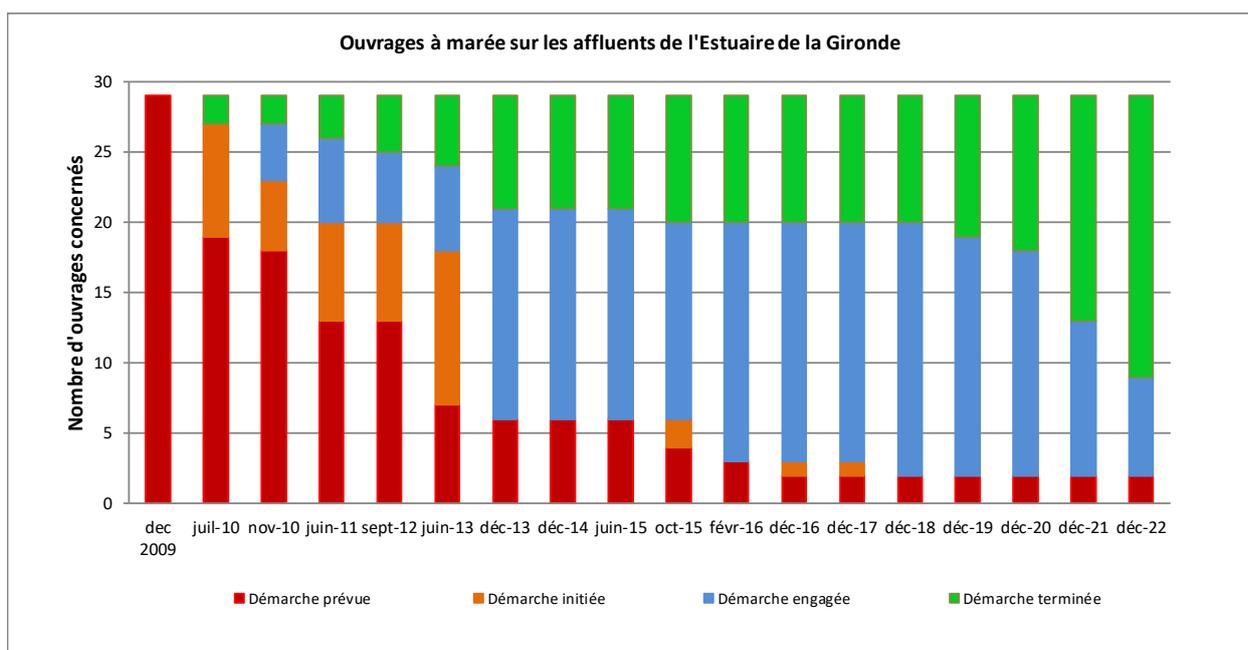


Figure 9 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP soumis à marée du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.

Le type d'aménagement mis en place ou pressenti sur les ouvrages ZAP étudiés met en évidence une grande partie des travaux sur les ouvrages à marée, et des aménagements divers sur les autres ouvrages (cf. figure 10).

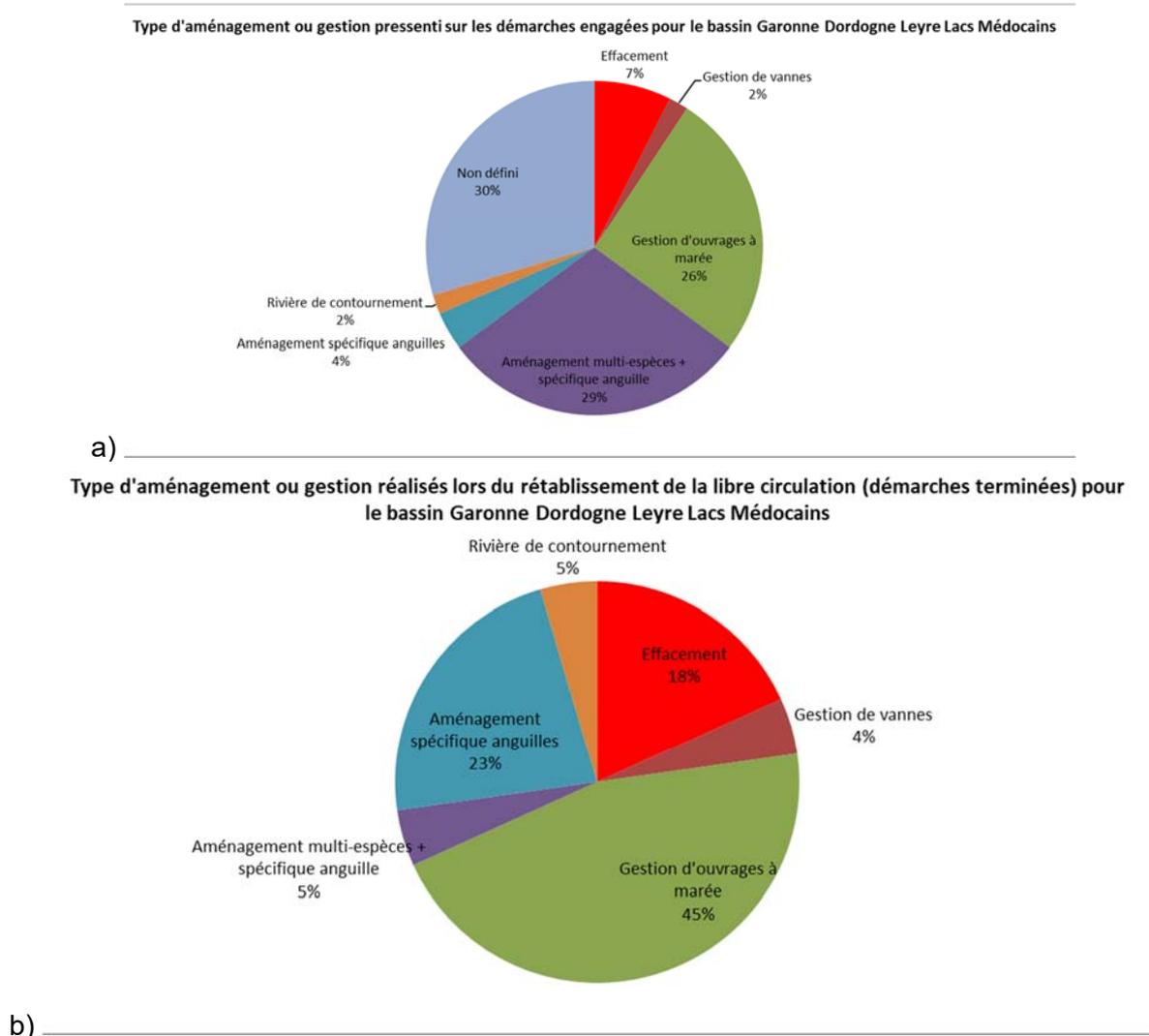


Figure 10 : Type d'aménagement ou gestion réalisés (a) ou pressentis (b) pour le rétablissement de la libre circulation dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains.

En plus des travaux lancés sur les ouvrages ZAP, de nombreuses études portées par les FDAAPPMA33 et 47 (études groupées Gironde), par EPIDOR (Dronne), et par les Syndicats de bassins versants sont en cours sur le territoire. L'étude Groupée Gironde traite de 20 ouvrages ZAP (12 portes à flot et 8 seuils) et 16 ouvrages non-ZAP. Les autres études incluent à la fois des tronçons de cours d'eau classés en liste 1 ou en liste 2.

Suite à la mise en place de la Loi Climat et Résilience, des orientations de gestion et d'aménagement ont perturbé de nombreuses études en cours et travaux prévus. Des réunions spécifiques organisées par la DDTM33 ont lieu régulièrement pour adapter les listes d'ouvrages aux nouvelles orientations légales.

MIGADO fait partie des comités de pilotage et apporte un appui technique aux bureaux d'études et syndicats de bassin versant, ou aux porteurs de projet. Cet appui technique intervient à différents niveaux, de la rédaction des cahiers des charges des études, au suivi des bureaux

d'étude, au suivi des travaux, et à la mise en place des tests de gestion des aménagements proposés.

En juin 2017, la DDTM33 avait envoyé un mail à tous les gestionnaires d'ouvrages en Gironde, afin de les informer que MIGADO, au vu de son expérience sur les ouvrages à marée, était identifié comme le partenaire apportant son appui aux gestionnaires et à la DDTM33 sur la gestion des ouvrages à marée. L'OFB restait l'interlocuteur de la DDTM33 pour les moulins. MIGADO est donc l'interlocuteur privilégié de la DDTM33 lors des autorisations de prescriptions spécifiques des ouvrages et des gestionnaires lors des dépôts de dossiers d'aménagement ou gestion.

De nombreuses réunions et comités de pilotage ont eu lieu cette année sur différents secteurs, sur l'ensemble du territoire Garonne Dordogne.

Des comités de pilotages ont eu lieu afin d'avancer sur les problématiques de continuité écologique sur différents sites dont :

- 2 ouvrages à marée gérés par la Communauté des Communes de Montesquieu : Saucats et Eau Blanche qui ont été aménagés en 2022
- Le démantèlement de l'ouvrage de La Trave sur le Ciron, étude portée par l'Etat (DREAL Nouvelle Aquitaine). MIGADO fait partie du COTECH à la demande de l'Etat.
- La gestion de plusieurs marais (marais du Conseiller, de Bégadan..).
- Le syndicat de l'Entre Deux Mers a lancé de nombreuses études sur les différents cours d'eau de son secteur.
- La Jalle de Castelnau, pour une modification de la gestion de l'ouvrage à marée et l'aménagement du Dessableur de Tiquetorte.
- Bordeaux Métropole pour la Jalle de Blanquefort

Les autres études en cours n'ont pas fait l'objet de réunion mais l'animatrice du groupe anguille est toujours en contact avec les Syndicats de bassins versants.

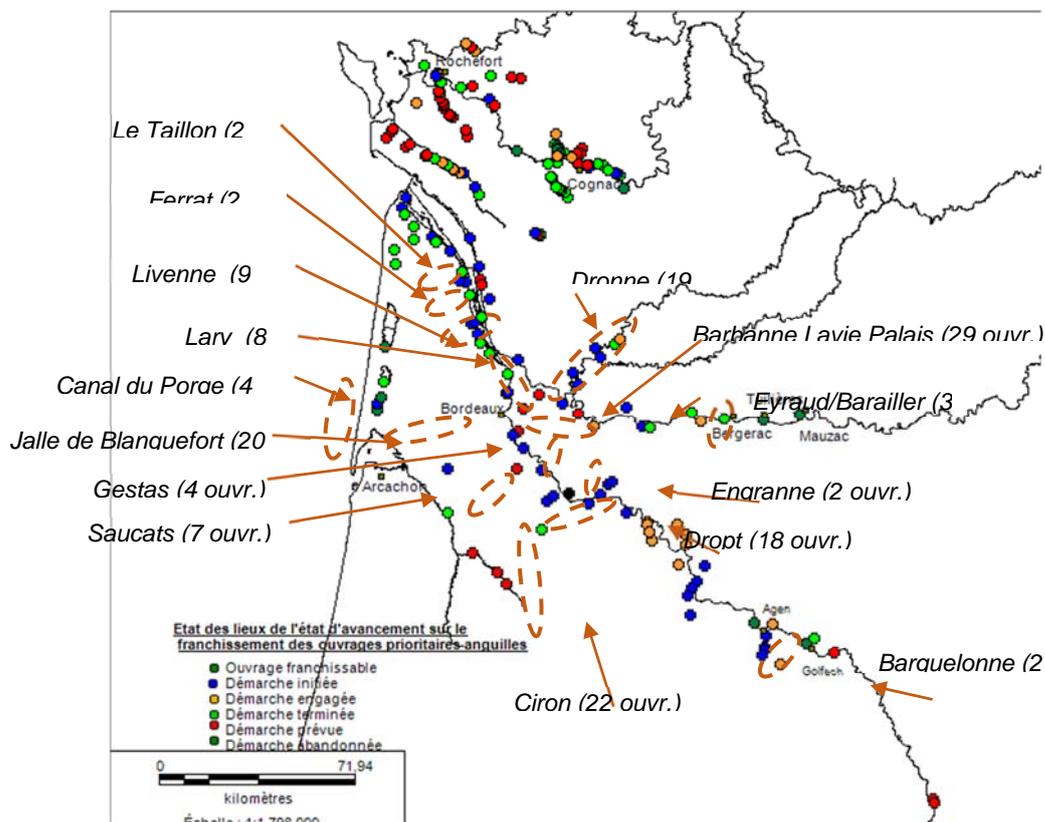


Figure 11 : Etudes de bassin versant pour le rétablissement de la libre circulation en cours sur le territoire Garonne Dordogne Canal du Porge

2. LA COHERENCE DES ACTIONS DANS LE BASSIN : TRANSFERT DE METHODOLOGIES ET DE CONNAISSANCES AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX DU BASSIN ET LES PARTENAIRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Tout au long de cette année 2022, de nombreux contacts ont eu lieu avec les différents partenaires, afin d'assurer une cohérence des actions mises en place dans le bassin, en fonction des méthodologies validées par l'Association MIGADO et ses différents partenaires.

2.1. Appui technique aux bureaux d'études et partenaires sur des cas concrets – transfert de connaissance et expertise

De nombreuses études d'état des lieux et diagnostics de bassins versants ou travaux sont en cours en 2021 sur des affluents du bassin. Au cours de ces études, les partenaires financiers ont demandé aux bureaux d'études répondant aux appels d'offres de rentrer en contact avec l'animatrice du Groupe anguille afin qu'elle leur présente les méthodologies qui devront être utilisées sur ces bassins versants, ou l'état des travaux qui ont déjà été réalisés, pour éviter de dupliquer les actions. De nombreux bureaux d'études travaillant pour les gestionnaires de site ont donc contacté l'animatrice qui, par la suite, a travaillé de plus près sur des cas précis (lors de réunions de travail ou de sorties sur le terrain) afin d'apporter son expérience et une expertise sur les points à traiter. Cela a concerné principalement la problématique d'obstacles à la migration et des problèmes éventuels de franchissabilité.

Les bureaux d'étude concernés directement par les études de bassin versant ou par un appui technique et qui ont reçu une réponse directe de l'animatrice ont été entre autres :

- SOCAMA, étude continuité sur le Despartins au niveau du Moulin de Poulet, étude sur la Livenne
- ECOGEA, étude continuité écologique du Ciron, sur Malliarde et Guy
- SEGI, étude rétablissement de la continuité écologique sur la Saye et le Lary
- UNIMA, étude de bassins versants de Ferrat et Chassillac
- AmEau Ingeniere, aménagement du dessableur de Tiquetorte
- AQUABIO pour le suivi du pompage du Blayais à Galgon

2.2. Appui technique aux syndicats de bassins versants ou gestionnaires d'ouvrages

L'animatrice a participé ou a été contactée pour participer à de nombreuses réunions organisées par les Syndicats de bassins versants dans le cadre d'études spécifiques, en appui sur une problématique de franchissabilité d'ouvrages, ou dans le cadre de projets d'aménagements d'ouvrages. L'animatrice apporte lors de ces réunions une expertise sur les résultats présentés et les connaissances acquises dans le domaine.

De nombreux syndicats de bassins versants et techniciens rivière ont fait appel à MIGADO ces dernières années afin de recevoir un avis technique sur les projets engagés.

Toutes les études de continuité écologique en cours sur le bassin (cf. figure 15) ont intégré MIGADO dans les comités de pilotage ou comités techniques des volets RCE.

MIGADO est en contact constant avec de nombreux gestionnaires de bassins versants, dont :

- SIBV Pointe Médoc, technicien rivière Noémie Robichon: suivi de la mise en place des travaux d'aménagement des ouvrages validés lors de l'étude de rétablissement de la continuité écologique

- Le CPIE Médoc : gestion du marais du Conseiller
- Syndicat MBV Centre Médoc et Gargouilh, technicien rivière : Sébastien Simon. Révision du programme de gestion du SMBV
- Syndicat bassin versant Artigues Maqueline : Julien Laloubeyre, aménagement ouvrages sur Despartins
- Syndicat de bassin versant du Ciron, chargé de mission rivière Sébastien Irola et technicien rivière Max Laprie : suivi de l'étude groupée Ciron
- SIAEBVELG, chargé de mission Frank Quenault : étude hydraulique, gestion des écluses et rétablissement de la continuité écologique sur le Canal du Porge
- Département de Charente Maritime : étude des bassins versants de Chassillac et Ferrat
- Bordeaux Métropole, étude pour la continuité écologique sur la Jalle de Blanquefort
- SPIPA, test de gestion d'ouvrages à marée pour l'optimisation des milieux aquatiques sur la Presqu'île d'Ambes.
- Le Département de la Gironde pour la définition et élaboration d'un protocole de suivi piscicole et hydraulique de l'impact du pompage du Blayais à Galgon.

Des contacts très réguliers ont lieu avec de nombreux techniciens rivières de différents bassins versants, qui n'hésitent plus à contacter MIGADO afin d'avoir des informations techniques sur des problèmes de franchissabilité dans la plupart des cas, des demandes d'appui lors de visites de terrain, ou de méthodologie à mettre en place. Les principales personnes en contact sont (ordre aléatoire) :

- Sébastien Simon, Syndicat Centre Médoc (33),
- Julien Laloubeyre, Syndicat d'Aménagement des bassins versants de l'Artigue et Maqueline (33),
- Romain Creiser, Syndicat des bassins versants des Jalles de Castelnau et Cartillon (33),
- Sébastien Irola et Max Laprie, Syndicat d'Aménagement du bassin versant du Ciron (33),
- Laurent Degrave, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (33),
- Baptiste Londeix, Syndicat d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (33),
- Christophe Dufy, communauté des communes du Bergeracois (24)
- Cecile Poutous, technicien rivière pour le Syndicat Mixte du Pays d'Albret (32),
- Julien Cachard, technicien rivière pour le SIAH Barguelonne et Lendou (82),
- Fabrice Demarty, technicien rivière Jalle de Blanquefort (33), Bordeaux Métropole,
- Noéie Robichon, technicien rivière Nord Médoc (33),
- Guéric Gabriel, technicien rivière de la communauté des communes de l'Estuaire (gestion de la Livenne) (33)
- Guillaume Bonvalet, technicien rivière de Barbanne, Palais, Lavie.
- Frank Quenault et Rémi Malraison, SIAEBVELG (33).

2.3. Travail avec des partenaires institutionnels sur des problématiques plus générales

MIGADO a répondu aux demandes de différents partenaires afin de mettre à disposition et de synthétiser les informations existantes sur différents thèmes.

MIGADO fait également partie des comités départementaux qui se sont créés en Gironde et Lot et Garonne (actions portées par les FDAAPPMA en collaboration avec les DDT et DDTM), et apporte un appui technique afin de suivre l'avancée de l'aménagement des ouvrages prioritaires anguilles (ouvrages ZAP).

MIGADO a travaillé avec la DDTM Gironde afin d'actualiser la totalité de la liste des ouvrages classés en liste 1 et liste 2, en apportant des informations complémentaires sur les propriétaires des ouvrages et l'état d'avancement de la franchissabilité des ouvrages. Cela représente pour la Gironde 270 ouvrages. Ce travail est en cours de révision et de modification suite à la Loi Climat et Résilience.

Comme mentionné précédemment, la DDTM Gironde a également demandé à MIGADO de travailler et d'apporter l'appui technique nécessaire aux gestionnaires des ouvrages à marée ayant participé à l'étude groupée Gironde afin de rendre franchissable au plus vite leurs ouvrages en s'appuyant sur le travail réalisé par le bureau d'étude EGIS Eau.

2.4. Transfert de connaissance et de méthodologie à l'échelle du territoire du COGEPOMI

MIGADO fait également, en collaboration avec les techniciens rivières, de nombreux suivis afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion ou des aménagements réalisés. Ces suivis par pêches électriques font partie du programme d'action de MIGADO au niveau du bassin et sont présentés dans le rapport « Actions pour la sauvegarde de l'anguille dans le bassin ». Des fiches seront réalisées par MIGADO afin de mettre en avant l'évaluation de l'efficacité des aménagements et les inconvénients et avantages de chaque type d'aménagement.

2.5. Animation du Groupe Anguille du GRISAM

Depuis novembre 2015, Vanessa Lauronce (MIGADO) est devenue co-animatrice du Groupe anguilles du GRISAM, en co-animation avec Anthony Acou du Museum d'Histoire Naturelle. Ce rôle initialement prévu pour 3 ans s'est poursuivi à cause de l'impossibilité d'organiser les nouvelles journées anguilles prévues en 2020 ou 2021.

Les dernières journées ont eu lieu du 27 au 29 mars 2018 à Rouen. Le nombre de participants (141 personnes) a été le plus important depuis le début de l'organisation des Journées anguilles du GRISAM. Etaient représentés des organismes de recherche, des acteurs socio-économiques (bureau d'étude, exploitants...), l'administration (Ministère, DREAL...), des Etablissements publics, des collectivités territoriales, des associations de gestion des poissons migrateurs, de pêche de loisirs, de pêche professionnelles... Un site internet a été créé et est dédié à ces journées : www.grisam-anguille-rouen-2018.com.

En 2021, une journée « atelier GRISAM Anguille » avait été organisée sur la thématique des Flottang.

Depuis le Groupe Anguille du GRISAM est un peu en suspens. En effet la convention liant les institutions membre du GRISAM : INRAE / OFB / MNHN doit être renouvelée, et est en attente de validation et de signature. L'organisation des prochaines journées nationales anguilles est en attente de la mise en place de cette convention.

3. LE GROUPE TECHNIQUE ANGUILE COGEPOMI

Deux groupes techniques anguilles du COGEPOMI ont été organisés au cours de l'année 2021.

Pour rappel le Groupe Technique anguille du COGEPOMI regroupe l'ensemble des partenaires impliqués dans la gestion de l'espèce :

- la DREAL Nouvelle Aquitaine, en tant que secrétaire du COGEPOMI,
- MIGADO, en tant qu'animateur du Groupe Technique Anguille COGEPOMI
- l'EPTB Charente, CAPENA et MIGADO pour la Cellule Migrateurs Charente Seudre,
- la FDAAPPMA17 en tant que maitre d'ouvrage du suivi des passes de Saujon et Saint Savinien
- les pêcheurs professionnels maritimes représentés par le CRPMEM Nouvelle Aquitaine,
- les pêcheurs professionnels fluviaux représentés par l'AADPPEDG,
- la FDAAPPMA33 qui représente l'ensemble des FDAAPPMA du territoire COGEPOMI
- EDF
- OFB
- EPIDOR, en tant qu'animateur du groupe Migrateurs Dordogne
- SMEAG, en tant qu'animateur du Groupe Migrateurs Garonne
- SMIDDEST, en tant qu'EPTB du secteur aval du territoire.
- Les pêcheurs amateurs aux engins, représentés par l'AADAPEFG
- INRAE
- AEAG

3.1. Groupe Technique anguille de septembre 2022

Cette réunion, organisée tous les ans à l'automne, est la réunion financeurs du Groupe Technique anguille. Elle permet aux différents partenaires, maitres d'ouvrage des actions anguilles du PLAGEPOMI ou du PGA, de présenter les actions développées, les perspectives de l'année suivante, et les plans de financement envisagés.

L'ordre du jour de cette réunion était :

- o Présentation et bilan des actions 2022,
- o Perspectives 2023 et plans de financement,
- o Bilan financier des actions anguilles 2022
- o Présentation des mesures anguilles proposées pour le PLAGEPOMI 2022-2029
- o Points sur les actions et suivis menés sur le Canal des Etangs.

Le compte-rendu de cette réunion et les annexes sont joints en annexe 1 de ce rapport.

4. SEANCE PLENIERE COGEPOMI

Le 8 juin 2022, une séance plénière COGEPOMI a été organisée avec un ordre du jour présenté dans l'annexe 2 de ce rapport. MIGADO y participait en tant qu'animateur du Groupe Technique anguille COGEPOMI et ainsi faire le lien avec les discussions et avis travaillés en groupe technique en septembre 2022.

CONCLUSION

Les actions validées dans le cadre du PLAGEPOMI et du PGA sont en cours de réalisation. De nombreuses avancées ont pu être mises en évidence.

Des participations à des groupes de travail nationaux permettent de diffuser les expériences afin que cela participe à la sauvegarde de l'anguille. Des avancées concrètes ont eu lieu et une coordination réelle entre partenaires est maintenant évidente. Ce travail commun permet de regrouper les moyens et les efforts pour la sauvegarde de l'anguille. Dans le but d'assurer la cohérence des actions et la diffusion des données existantes, de nombreux partenaires (bureaux d'étude, syndicats de bassins versants) sont en relation constante avec l'animatrice du Groupe technique anguille.

Le travail 2022 a permis de poursuivre les avancées sur les aménagements à la libre circulation. MIGADO a activement participé aux différents comités de pilotage des études groupées ou des études de bassin versant pour la restauration de la continuité écologique. De nombreux syndicats et techniciens de bassins versants se tournent désormais vers MIGADO pour avoir des conseils sur la mise en place des aménagements sur les ouvrages à marée. Les retours d'expérience sur les premiers effacements d'ouvrages permettent également de motiver certains syndicats. MIGADO est reconnu auprès des différents partenaires pour son expertise sur ces sujets-là. Les avancées et aménagements concrets ont peu évolué en 2022, les études étant terminées, et en attente de validation par les services de l'Etat. Les travaux mettent du temps à démarrer, des appels d'offre devant être lancés par les maitres d'ouvrages pour trouver les opérateurs adéquats et les montages financiers devant être mis en place.

La position de MIGADO est confirmée également au niveau national par le fait que le GRISAM a confié à MIGADO la co-animation du groupe anguille GRISAM, en collaboration avec la Museum National d'Histoire Naturelle. En 2021, un atelier Flottang a été organisé et a permis de définir un protocole de travail et des objectifs communs lors de l'utilisation de ces outils. Le GRISAM est en attente de la signature au niveau national entre les parties prenantes de ce regroupement afin de poursuivre ses actions

Le Groupe technique anguille s'est réuni en septembre 2022 en groupe financeurs des actions anguilles.

Ce travail d'animation du groupe technique anguille permet d'avoir des synthèses à l'échelle du territoire COGEPOMI et de l'UGA de toutes les actions en cours sur les anguilles, et d'uniformiser les pratiques et méthodologies mises en place, seul moyen de pouvoir analyser les données de manière globale et avoir une vision générale de l'état de l'espèce. L'ensemble des données anguilles récoltées par les partenaires du territoire COGEPOMI sont rassemblées afin d'être valorisées au niveau national dans le cadre du Plan de Gestion Anguille.

ANNEXES

ANNEXE 1



REUNION GROUPE TECHNIQUE ANGUILE DU COGEPOMI – réunion financeurs INRAE Cestas / Visioconférence 06 septembre 2022

RELEVÉ DE DISCUSSIONS

Ordre du jour

- Présentation et bilan des actions 2022,
- Perspectives 2023 et plans de financement
- Présentation des mesures anguilles proposées pour le PLAGEPOMI 2022-2029
- Points sur les actions et suivis menés sur le Canal des Etangs

Participants

Présents :

François ALBERT	MIGADO / cellule Migrateurs Charente Seudre
Gilles ADAM	DREAL Nouvelle Aquitaine
Vanessa LAURONCE	MIGADO / animation GT Ang
Christian RIGAUD	INRAE
Jean MARTIN	FDAAPPMA33, représente les FDAAPPMA du territoire
Julien NAUDEAU	FDAAPPMA17
Audrey POSTIC-PUIVIF	EPTB Charente / Cellule Migrateurs Charente Seudre
Emilie RAPET	AADPPEDG
Marie BOJ	AADPPEDG
Dominique TESSEYRE	AEAG
Pascal VERDEYROUX	EPIDOR / Animation groupe Migrateurs Dordogne
Alice DECHRISTE	Département de la Gironde
Cécile DUVAUCHELLE	CRPMEM Nouvelle Aquitaine
Alicia KACI	SMEAG / Animation groupe Migrateurs Garonne

Excusés / absents :

Caroline ASTRE	AEAG
Sylvie RAMBAUD	AEAG
Eric LAVIE	Région Nouvelle Aquitaine
Isabelle LAROCHE	Région Nouvelle Aquitaine
Etienne POULET	Région Nouvelle Aquitaine – fonds FEDER
Cathy PRIGENT	Département de la Dordogne
Paul TOITOT	AADPAEFG
Nicolas TOUSSET	EDF
Thomas REYNIER	EDF
François MAUREL	EDF
Jacqueline RABIC	CRPMEM
Michel VIGNAUD	OFB
Matthieu CHANSEAU	OFB

En annexe : *Présentations faites en séance*
Coût des actions 2022 et plans de financements, prévisionnel 2023
Tableau de synthèse des mesures anguille pour le PLAGEPOMI 2022-2027

Bilan des actions 2022 et perspectives 2023

Voir en annexes les présentations faites par les différents maitres d'ouvrage d'actions anguilles.

- Ass MIGADO

Voir présentation faite par Vanessa Lauronce

Dominique Tesseyre signale qu'elle n'a pas reçu de bulletin d'info station de contrôle depuis fin juin, et demande s'il y a eu un problème. Vanessa Lauronce a abordé ce sujet en interne et le problème doit être résolu rapidement. Les bulletins seront de nouveau transmis.

Monfourat : suite aux nombreux problèmes rencontrés en 2022, Dominique Tesseyre se demande s'il est vraiment opportun de poursuivre ce suivi. Beaucoup d'investissement en matériel et en personnel. Les dégradations et vols sont récurrents.

Vanessa Lauronce signale que cette année les projecteurs ont été volés, le bac à anguille, et du braconnage a été constaté (fermeture de la vanne amont et pêche au filet et épuisette dans la passe directement). Une information a été faite à l'OFB pour qu'ils mettent en place des contrôles.

Julien Naudeau propose d'informer la gendarmerie qui à Saujon passaient régulièrement.

Vanessa Lauronce propose d'organiser une réunion avec les partenaires concernés et les financeurs pour prendre une décision par rapport à ce suivi et cette station (station de contrôle multi-espèce de février à septembre et piégeage ponctuel anguille sur la passe spécifique anguille).

En ce qui concerne l'évaluation du franchissement de l'ouvrage de Mauzac, des pêches électriques ont été mises en place depuis 4 ans. L'ouvrage de Mauzac est équipé d'une passe spécifique anguille au niveau de l'ouvrage, avec une efficacité très faible, et deux passes à bassins multi-espèce, une au niveau de l'usine et une au niveau du barrage (avec rugosité de fond), mais non équipés de passes spécifiques. Au total ont été comptabilisées un peu plus de 10 000 anguilles à Mauzac alors que plus de 200 000 ont franchi Tuilières 20 km en dessous. Seulement 4% en moyenne d'anguilles sont comptabilisés à Mauzac par rapport à Tuilières. Un suivi, basé sur les mêmes méthodologies que les autres suivis ont été mis en avant afin d'identifier l'efficacité de franchissement (qualitatif) si apparaissent des petites classes de taille en amont de Mauzac. Aucun autre suivi n'a pu être identifié certifiant une efficacité de résultats en terme quantitatif. Après discussion avec EDF, ce point sera traité lors du prochain groupe technique anguille afin de réfléchir aux possibilités de travailler avec une méthodologie différente si il y en a.

Cécile Duvauchelle explique qu'avec Emilie Rapet et Marie Boj, elles trouvent que la présentation de ces résultats et indicateurs anguilles est très intéressant, montrant une augmentation du flux entrant de civelles et du recrutement fluvial, information corrélée avec les observations des pêcheurs professionnels qui ont constaté un recrutement estuarien élevé cette année. La semaine dernière a eu lieu le comité socio-économique qui doit exprimer un avis sur le quota civelles. L'avis scientifique présenté est basé sur des indicateurs principalement européens, incluant très peu de données française. Il est dommageable que les données présentées ici ne soient pas intégrées même de manière qualitative aux données traitées pour estimer le quota.

Vanessa Lauronce explique que tous les ans un scientifique participant à cette estimation lui demande ces données, mais cette année aucune donnée n'a été demandée. Vanessa Lauronce se rapprochera de cette personne pour avoir une explication et proposer de transmettre les données tous les ans.

François Albert demande pourquoi sur l'Estuaire de la Gironde pratiquement tous les ouvrages à marée sont aménagés/ gérés ou le seront prochainement ? Est-ce que cela a été motivé par des dates d'échéances ?

Vanessa Lauronce explique que dans toutes les études de bassin versant, la restauration de la continuité écologique est systématiquement intégrée. De plus, dans le cadre de l'étude groupée Gironde et grâce au retour d'expérience et discussion entre gestionnaires, cela a motivé les autres gestionnaires qui voient que ce n'est pas compliqué, efficace et qu'il n'y a pas d'impact.

Audrey Postic-Puiviv demande le nombre d'ouvrages concernés et si des règlements d'eau ont été faits.

Vanessa Lauronce explique que cela concerne environ 20 à 25 ouvrages, et qu'à chaque aménagement un arrêté de prescriptions spécifiques est édité, permettant d'encadrer la gestion du système.

Christian Rigaud explique que l'OFB dans le cadre de l'ICE a toujours voulu traiter ces ouvrages comme des ouvrages classiques de rivières et ont toujours été réticents à la mise en place de ce type de gestion. En Gironde, les services police de l'eau de la DDTM33 a décidé pour les ouvrages à marée de demander l'avis de MIGADO, qui a de l'expérience sur ce sujet. MIGADO valide les projets et donne un avis sur les arrêtés de prescriptions. Elle a déjà échangé avec la DDTM17 sur les systèmes de gestion et les arrêtés et les a transmis.

Julien Naudeau demande des précisions sur l'impact de la salinité avec la gestion des ouvrages à marée. Vanessa Lauronce explique que la gestion est adaptée au cas par cas et suivant la salinité et les besoins de chaque milieu. Dans les arrêtés de prescriptions spécifiques la période d'ouverture obligatoire des systèmes est de novembre à fin avril, et recommandée le reste de l'année. Pour les systèmes sensibles à l'eau salée, les systèmes sont fermés l'été quand la salinité est plus importante, et les volumes d'eau acceptée est plus faible pour éviter tout impact sur le milieu.

Dominique Tesseyre demande à ce qu'un document soit édité mettant en avant les différents systèmes et également les retours d'expérience de chacun, depuis 10 ans pour faire connaître aux autres gestionnaires les avantages de cette gestion et écarter les craintes.

Alice Dechristé demande à ce que le nombre de jours d'enregistrement soit rajouté dans une colonne à côté du nombre d'anguilles en dévalaison estimée grâce à la caméra sonar, afin de relativiser les chiffres affichés.

Les financeurs valident le plan de financement affiché.

- **Cellule Migrateurs Charente Seudre**

Voir présentation faite par François Albert

En 2023 optimisation du protocole de suivi des pêches front de colonisation. Travail avec un stagiaire cette année pour évaluer s'il est nécessaire de faire 2 passages.

Complément sur les passes spécifiques apportés par Julien Naudeau :

- Saujon augmentation des captures de manière significative (on a dépassé les 125kg de civelles, 2^e chiffre record, avec pic en février mars – 1 kg de civelles par marée record)
Etat de la Seudre cette année à l'amont de l'ouvrage catastrophique, avec des assecs comme jamais, est-ce que ces anguilles sont montées pour rien ?
- St Savinien : il peut y avoir de l'échappement : 91 kg de civelles tout confondu avec majorité de civelles. Décalage des pics par rapport à Saujon à partir de mai, plus fortes en juillet.
Sur la Charente, nombreux cordons observés en mars, composés de 60% de très jeunes stades.

Dominique Tesseyre explique que l'Agence de l'Eau est en train d'essayer de synthétiser tous les éléments particuliers liés à l'étiage 2022. Remercie les deux FD17 et 33 pour leur participation. Pour l'espèce anguille, elle estime qu'aucun travail n'a été fait sur les habitats car les différents partenaires ont toujours estimé que tous les habitats sont favorables à l'anguille.

Peut-on exploiter le suivi des assecs réalisés dans le cadre du dispositif ONDE ou du travail des FD de pêche pour travailler sur la perte des habitats ? Est-ce qu'on peut sans que cela demande un travail important, regarder le manque de disponibilité d'habitat pour les anguilles ?

Gilles Adam : souhaitait aborder ce point. L'anguille est certainement l'espèce qui a le plus souffert cette année du manque d'eau car les autres migrateurs ont pu aller ailleurs. Regarder parmi tous les indicateurs dont on dispose, l'effet de cette année.

Vanessa Lauronce précise qu'en interne MIGADO il est prévu de faire un bilan à l'échelle de tous les migrateurs sur les conditions exceptionnelles de cette année. En terme de perte d'habitat, si les cours d'eau sont assecs, c'est une perte d'habitat temporaire.

Dominique Tesseyre précise qu'elle a une demande de la DG de l'Agence de documenter l'impact de cette situation exceptionnelle sur les migrateurs, et l'anguille peut être utilisée pour ça.

Alice Dechristé : pour la Gironde, la cellule sécheresse a beaucoup de soucis pour proposer des suivis, sur le suivi de assecs, il y a seulement le suivi ONDE, et il est compliqué de mettre en place des suivis complémentaires.

Gilles ADAM : tendance à se tourner vers les FD, car ils ont fait des pêches de sauvetage.

Alice Dechristé : en Gironde, pêche de sauvetage, mais pas de suivis des assecs.

Jean Martin : la FNPF a lancé un appel à toutes les FD pour un suivi des assecs, mais en Gironde des données beaucoup moins intéressantes car pas de suivis d'assecs. A l'échelle nationale, la FNPF aura des infos intéressantes.

Dominique Tesseyre : il faut aller plus loin que le suivi des assecs, l'anguille est importante pour les acteurs. Peut-on estimer le linéaire d'habitat perdu. Il faut utiliser l'anguille, seule espèce pour laquelle on a des signaux de redémarrage mais qui a eu des conditions de la qualité des habitats catastrophiques.

Vanessa Lauronce : fera le tour des partenaires pour récupérer des info sur les habitats, assecs... et essaiera de faire une synthèse.

Pour les coûts, on reste sur les mêmes montants : 160 000€, 12 000€ pour le suivi de la station de Crouin.

Mêmes partenaires financiers : 50% AEAG, 50% Région NA, adhérente à l'EPTB donc accompagnent seulement MIGADO et CAPENA. EPTB sollicite le FEDER NA pour le complément.
EPTB Charente active une part d'autofinancement

- **FDAAPPMA33**

Voir présentation faite par Jean Martin

Les migrations se sont arrêtées très vite, dû à la gestion des débits artificialisés du Canal des Etangs. Franck Quenault a mis en place des « boudins » pour aider les anguilles à monter lors de faibles débits. Mais cette année cela n'a pas vraiment fonctionné, les anguilles ont arrêté de migrer de suite après. Peut-être que ces remontées sont uniquement liées aux facteurs que les anguilles rencontrent en mer. A-t-on un cycle de 10 ans ? le suivi annuel peut peut-être montrer un cycle de 10 ans. A voir en 2023.

En 2022, moins d'anguilles stagnantes en pied de passes au Pas du Bouc. En 2020, fortes densités peuvent être liées aux forts débits. En 2022, les densités moyennes sont peut-être liées au passage facilité des anguilles au Pas du Bouc. A Langouarde peu d'accumulation au pied de Langouarde car le syndicat a facilité la migration avec des brandes.

- **AADPPEDG / CRPMEM**

Mesure prévue dans le règlement européen n°1100/2007 et le plan de gestion de l'anguilles en France. Objectif : utiliser 5 à 10% des anguilles de moins de 12 cm pêchées en France pour des opérations de repeuplement en France.

Programme de repeuplement 2021/2022

- UGA GDC : axe Garonne Dordogne : 363 kg de civelles déversées, dont 180 kg marquées sur Cazaux Sanguinet – 25 février 2022
Axe Charente : 490 kg de civelles déversées la Boutonne, 71km de civelles marquées.
- UGA ADR : 240 kg de civelles déversées, dont 87 kg marquées sur Parentis Biscarosse- 28 janvier 2022

Suivi à 6 mois du 22 septembre au 30 septembre sur l'UGA ADR, et du 6 au 14 octobre sur l'UGA GDC : uniquement avec des flottangs
Suivis par pêches électriques sur la Boutonne

Suivis réalisés en 2022

Projets	GDC 2018/2019	GDC 2020/2021	ADR 2018/2019	ADR 2021/2022
Zone de lâcher	Cazaux Sanguinet	Cazaux Sanguinet	Aureilhan	Parentis
Quantité déversée	335 kg	364 kg	293 kg	293 kg
Quantité marquée	130 kg	144 kg	89.5 kg	90 kg
Date d'alevinage	1 février 2019	17 février 2021	22 janvier 2019	27 janvier 2021
Type de suivi	N+3 (verveux)	N+1 (verveux)	N+3 (verveux)	N+1 (verveux)
Résultats	11	11	4	7

En 2022, il s'agissait du dernier suivi sur l'étang d'Aureilhan.

Sur le lac de Parentis Biscarosse, il faut réfléchir à une nouvelle zone de déversement et de suivi. Dans la zone actuelle, il y a beaucoup de bulles de méthane (décomposition de la matière organique).

Projet 2022/2023

- UGA ADR : 300 kg de civelles dont 90kg de civelles marquées sur le lac de Parentis Biscarosse
- UGA GDC : axe Garonne : 380 kg de civelles dont 180 kg de civelles marquées sur le lac de Cazaux
axe Charente : 500 kg (site à reconfirmer)

Les dossiers pour les projets 2022-2023 ont été déposés, le comité de sélection est programmé le 22 septembre.

Vanessa Lauronce précise qu'une mesure de PLAGEPOMI prévoir de travailler sur les sites de repeuplement. Une réunion sera donc organisée, comme cela avait été fait il y a quelques années, pour redéfinir les secteurs de repeuplement en Garonne Dordogne et en Charente.

- EDF

Voir présentations

3 actions sont portées par EDF : suivi dévalaison sur la Garonne à Golfech (suivis acoustiques), suivi dévalaison sur la Dordogne à Mauzac (caméra sonar), test de mise en place de 3 passes spécifiques anguilles à Tuilières

Les résultats de ces actions seront présentés lors d'un groupe technique anguille qui sera organisé en mars 2023.

- EPIDOR

Suivi dévalaison sur la Dronne.

2012 à 2015 : 3 pêcheries utilisées.

Depuis 2016 : utilisation que celle de Poltrot.

Objectif : amélioration des connaissances, sur les conditions de dévalaison et caractéristiques des individus.

En 10 ans : 608 jours/nuit, 1770 anguilles capturées. Environ 100 anguilles par saison.

Dévalaison avec des conditions très variées : dévalaison d'octobre en juillet. Jusqu'à 6 fois le module.

Par contre une part des migrations a lieu en journée : 20 à 30% en journée

Voir les anguilles qui dévalent en journée sont à la fois des argentées, jaunes, intermédiaires. Dévalaison en journée quand l'eau est très trouble. Au printemps, on a à la fois des anguilles argentées et jaunes.

Coût de suivi pour les 2 prochaines saisons : coût sur les 2 prochaines saisons. 15 000€ avec une participation de l'AEAG.

Marquage avec point de tatouage bleu, pour vérifier si efficacité du piège est constant. Sur Poltrot 14% d'efficacité de capture

- INRAE

Très intéressant de voir ce groupe fonctionner, et enrichissant avec des partenaires de vision différentes qui échangent et partagent.

Christian Rigaud prend sa retraite en janvier 2023.

La question se pose sur la relève, à Cestas il n'y a que Frédérique Bau qui travaille sur les problématiques anguilles, marquages, etc.. Dans l'équipe forte demande de se rapprocher de la zone estuarienne, et travailler sur le stock d'anguilles jaunes, avec les travaux réalisés par MIGADO, on a des éléments. Volonté d'évaluer ce stock en place dans les milieux profonds. Ce type d'analyse peut être intéressant également en terme de gestion

Françoise Daverat travaille également sur les aspects microchimiques, et aimerait poursuivre également les travaux sur l'anguille.

Pour avancer avec de la connaissance, il faut travailler concrètement sur des terrains, ou on mélange contraintes, aménagement, restauration d'habitat...

Vanessa Lauronce propose que Frédérique Bau représente INRAE au groupe technique anguille. Tous les membres valident cette proposition.

Mesures anguilles proposées dans le PLAGEPOMI

Présentation du tableau de suivi de la mise en place des actions du PLAGEPOMI 2022-2027

Ce tableau sera actualisé au fur et à mesure de l'avancé des mesures. L'objectif est de suivre l'avancé de la mise en place des mesures concernant spécifiquement l'anguille ou dont l'anguille va profiter et s'assurer que toutes les actions identifiées dans le PLAGEPOMI seront mises en place par un maître d'ouvrage.

Ce tableau sera actualisé et diffusé avant chaque groupe anguille. Les membres du groupe anguille COGEPOMI peuvent faire remonter des remarques éventuelles sur des actions existantes non notifiées dans le tableau.

Gilles Adam : tableau utile dans le cadre des suivis du PLAGEPOMI. Est-ce que les autres groupes migrateurs utiliseront ce même type de tableau ?

Pour Alicia pas gênant qu'il y ait un tableau anguille.

Une colonne sous-bassin concerné sera rajoutée.

Demande particulière du SIAEBVELG

Une demande a été adressée au Groupe Technique Anguille COGEPOMI par le SIAEBVELG (cf courrier ci-joint).

A la place du Pas du Bouc et Langouarde, 2 ouvrages seront proposés, différents et légèrement décalés. Les caractéristiques des deux ouvrages, seront définies en détail par le bureau d'étude lors des plans. Les deux ouvrages seront assez proches l'un de l'autre (environ 100m).

Le groupe Technique anguille COGEPOMI s'accordent sur le fait que :

- Les deux stations de contrôle de montaison présentent actuellement au Pas du Bouc et de dévalaison présente actuellement à Batejin doivent être conservées.
- Afin de ne pas perdre la chronologie des données recueillies depuis 2007, il est proposé que le système de comptage montaison soit conservés à l'aval, au niveau du nouvel ouvrage de Pas du Bouc ;
- Afin d'optimiser les suivis et les connaissances sur le système des Lacs Médocains, et répondre aux demandes du PGA, il est préconisé d'avoir les suivis montaison et dévalaison au même endroit afin d'évaluer la productivité du bassin versant.
- Il est proposé si c'est possible, de profiter des travaux du Pas du Bouc pour faire une zone de protection pour la caméra sonar.
- Cela permettra d'évaluer la productivité du bassin versant. Cela permettra de comparer la dévalaison en amont à Batejin et en aval au Pas du Bouc avec deux caméras sonar si on souhaite avoir l'information.
- Les informations recueillies pendant les suivis acoustiques en dévalaison permettront de ne pas perdre l'historique des données recueillies depuis 2020.

Vanessa Lauronce enverra ce retour au SIAEBVELG

ANNEXE 2



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

DERM

Bordeaux, le **30 MAI 2022**

Affaire suivie par :

Gilles ADAM

Tél. : 05 56 93 32 97

Courriel : gilles.adam@developpement-
durable.gouv.fr

La préfète de région

aux

Nos réf : DREAL/2022D/2899 (GED : 32656)

Vos réf :

Membres du Comité de Gestion des Poissons
Migrateurs Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre

Objet : Séance plénière du COGEPOMI Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre
PJ :

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine séance plénière du COGEPOMI Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre qui se tiendra

le 8 juin 2022 à 10h00
à l'Athénée municipal Joseph Wresinski
Place Saint-Christoly à Bordeaux

L'ordre du jour prévisionnel sera consacré à :

- Point d'information sur les contentieux relatifs à la pêche des poissons migrateurs ;
- Examen pour avis du projet d'arrêté réglementant la pêche maritime dans l'estuaire de la Gironde ;
- Point d'information sur des actions engagées dans le sous bassin de la Dordogne (convention Bergeracois, Life) ;
- Point d'information sur une action engagée dans le sous bassin de la Garonne (programme saumon).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée

La préfète de région

Pour la Préfète,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Opération financée par :



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



Association MIGADO

18 ter rue de la Garonne - 47520 LE PASSAGE D'AGEN - Tel : 05 53 87 72 42

www.migado.fr -   